

DÉCHETS ÉLECTRONIQUES ET CARTOUCHES D'ENCRE

Le saviez-vous ?



Les piles et batteries, téléphones portables, cartouches d'encre et ordinateurs sont les déchets électroniques les plus courants au bureau.



Les **cartouches d'encre** contiennent du **plastique, fer et aluminium qui ne sont pas biodégradables**. Jetés dans la nature, ces produits toxiques nuisent à l'environnement et à la santé.



Jetées dans la nature, la durée de dégradation des piles est de plus de 50 ans et celle des cartouches d'encre est comprise entre **400 à 1.000 ans !**



Les **piles rechargeables** sont **32 fois plus écologiques** que les piles jetables.



Le **plomb, le cadmium et le mercure** contenus dans les **batteries** sont **très dangereux pour la santé**. Une pile bouton au mercure peut polluer 1 m³ de terre et 1.000 m³ d'eau pendant plusieurs décennies.

En recyclant mes déchets électroniques et les cartouches d'encre, je protège notre environnement... et évite les risques de réputation et les coûts de dépollution !

Que puis-je faire ?



AU BUREAU

- ▶ J'achète des piles rechargeables et un chargeur.
- ▶ Je fais du tri sélectif : comme pour le papier, les produits électroniques et les cartouches d'encre doivent avoir des bacs dédiés.

POUR LES ACHATS ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS

- ▶ Je privilégie l'achat des équipements et matériels sous-garantie.
- ▶ Je collabore avec des organismes professionnels de recyclage afin d'éviter que des déchets ne se retrouvent dans la nature.
- ▶ Je privilégie les imprimantes avec cartouches d'encre rechargeables et recharge les cartouches d'encre vides.

